

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLOME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

2020.015

La ministre des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D 212-35 et suivants,

Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 27/04/2007 portant création de la mention **Développement de projets, territoires et réseaux du DEJEPS, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle** ;

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 07/07/2020,

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle, mention Développement de projets, territoires et réseaux est attribué aux personnes dont les noms suivent :

Genre, nom et prénom

Monsieur	CAZAUX	Benoît
Madame	DELAVEAU	Elodie
Madame	DUPRÉ	Adeline
Madame	EL HYANI	Najat
Madame	FONTES	Sarah
Monsieur	GALLY	Maxime
Madame	GULBERT	Cassandra
Madame	JAIME	Nathalie
Madame	LACRAMPE	Lea
Madame	LAPERLE	Laure
Madame	LASSUS LIRET	Mylene
Madame	MAUCHAMP	Mélanie
Madame	PAILLIER	Alice
Madame	ROCHE	Astrid
Monsieur	VALLAT	Ghislain

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 07/07/2020

Pour le directeur régional et départemental de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale,
et par délégation,
la cheffe de service



Marie-Jeanne EHLINGER